

PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Service Ressources, énergie, milieux et
prévention des pollutions

Lyon, le 12 décembre 2013

Affaire suivie par : Vincent PERCHE et Christophe CALLIER
Unité Prévention des Pollutions, Santé-Environnement
Tél. : 04 26 28 66 45 – Fax : 04 26 28 67 19
Courriel : vincent.perche@developpement-durable.gouv.fr

UT01 – subdivision T4
Tél. : 04.74.45.67.83
Courriel : christophe.callier@developpement-durable.gouv.fr

Monsieur le Directeur
Société FERROPEM
Usine d'Anglefort
45 rue Buffon
01350 ANGLEFORT

Objet : Mise en œuvre de la Directive IED – Déclaration de la rubrique principale et du BREF de référence associé

N. Réf. : REMIPP-13-PPSE-316-VP-[FERROPEM-IED-01-P2-NS]

P.J. : sans

Monsieur le Directeur,

Suite à la parution au journal officiel des rubriques de la nomenclature relatives aux installations relevant de la directive IED, et conformément à l'article R.515.84 du Code de l'Environnement, vous m'avez fait parvenir par courrier du 30 octobre 2013 des propositions motivées de rubrique principale et de BREF associé.

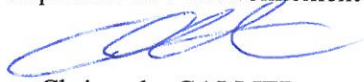
Après instruction, nous avons l'honneur de répondre favorablement à votre demande et de proposer de retenir :

- comme activité principale la rubrique 3420-e « *Fabrication en quantité industrielle par transformation chimique ou biologique de produits chimiques inorganiques, tels que :*
e) non-métaux, oxydes métalliques ou autres composés inorganiques, tels que carbure de calcium, silicium, carbure de silicium » ;
- comme BREF associé le BREF NFM « Métaux non ferreux » de décembre 2001 en cours de révision ;
- la rubrique 3250-a « *Transformation des métaux non ferreux :*
a) production de métaux bruts non ferreux à partir de minerais, de concentrés ou de matières premières secondaires par procédés métallurgiques, chimiques ou électrolytiques » demandée au titre du bénéfice des droits acquis.

Vous voudrez bien nous proposer les conclusions-MTD applicables lors de la parution officielle de celles-ci.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

L'inspecteur de l'environnement



Christophe CALLIER

Copie : Préfet – PPSE/VP – UT01-T4 - Chrono